

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ECUEILLE – VALENCAY**

Extrait du procès-verbal du conseil communautaire

Séance du 29 février 2024

DCC2024_007

En exercice	37
Présents	26
Pouvoir	8
Exprimés	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Enquête publique relative à la demande d'autorisation en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire sur la commune de Selles-sur-Nahon (8.8)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle des fêtes d'Ecueillé sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 23 février 2024

Étaient présents : M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Annick BROSSIER, M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, M. Etienne CHARASSON, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, Mme Elisabeth DESRIAUX, M. Hervé FLAVIGNY, M. Jean-Charles GUILLET, M. William GUIMPIER, Mme Christiane HUOT, Mme Marie-Christine JOURNOUX, M. Philippe KOCHER, Mme Paulette LESSAULT, M. Guy LEVEQUE, Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Jean-Claude PENIN, M. Jean-Christophe PINAULT, M. Alain REUILLON, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Jacky SEGRET, M. Bruno TAILLANDIER

Avait donné pouvoir : M. Jean-Paul BECCA VIN à M. William GUIMPIER, M. Jean-Christophe DUVEAU à Mme Marie-France MARTINEAU, M. Patrick GARGAUD à Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN à Mme Elisabeth DESRIAUX, M. François LEGER à M. Bruno TAILLANDIER, M. Denis LOGIE à M. Gérard SAUGET, M. Alain POURNIN à M. Jean AUFRERE, M. Alain SICAULT à Mme Paulette LESSAULT

Était absente : Mme Ingrid TORRES

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles GUILLET

La Présidente indique qu'une enquête publique pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur la commune de Selles-sur-Nahon s'est ouverte le 28 février 2024.

Les surfaces sollicitées sont les suivantes :

- surface sollicitée en renouvellement d'autorisation : 2 ha 56 a 01 ca ;
- surface sollicitée en extension : 01 ha 50 a 96 ca ;
- surface totale sollicitée : 4 ha 06 a 97 ca.

IFB REFRACTORIES est propriétaire des parcelles sollicitées.

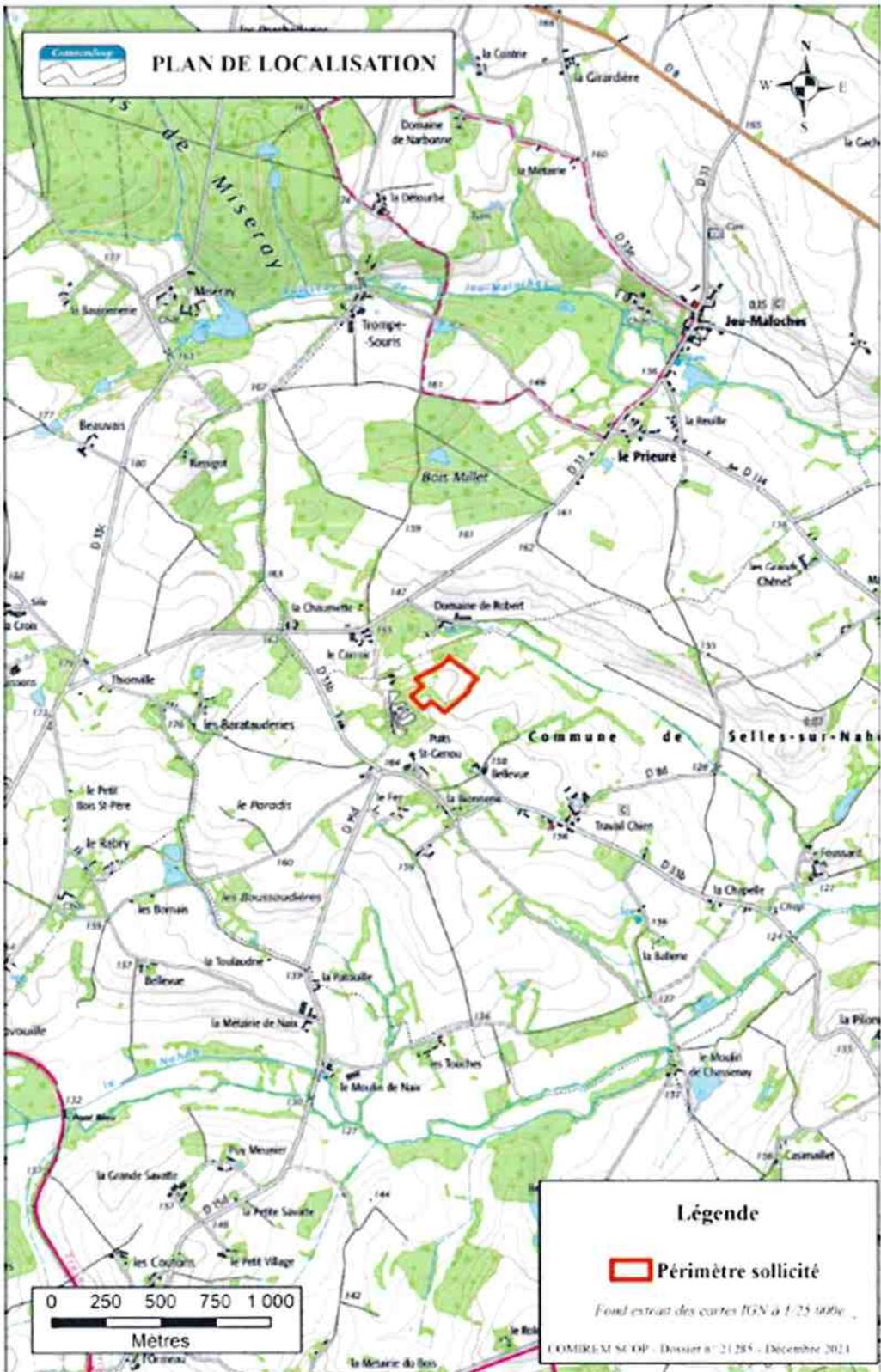
La surface faisant l'objet d'extraction est d'environ 2 ha. La durée sollicitée est de 30 ans.

La durée des campagnes d'extraction est d'environ 2 semaines tous les deux ans avec un tonnage moyen annuel de 2 000 t (matériaux utiles) et maximum de 3 000 t (matériaux utiles).

La hauteur maximale totale du front d'exploitation est de 5 m avec une cote minimale de fond de fouille de 141,4 m NGF localement.

Le mode d'exploitation s'effectue avec une pelle mécanique (pas d'utilisation d'explosifs).

Les matériaux extraits sont destinés à l'usine IFB REFRACTORIES de Buzançais où ils sont utilisés pour la fabrication de briques réfractaires (briques résistantes à de hautes températures) avec uniquement ajout de sciure de bois. Les matériaux sont transportés directement à l'usine après extraction. Ils ne sont pas stockés en carrière et n'y subissent aucun traitement.



Extrait de la note de présentation non technique

La commune de Selles-sur-Nahon n'est pas opposé à ce projet.

Vu le Code de l'Environnement, livres 1^{er} et V, notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'Environnement,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 13 avril 2023 et complétée le 26 octobre 2023, par le Président de la SOCIETE IFB REFRACTORIES en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur la commune de Selles-sur-Nahon,

Vu la décision du vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges du 12 janvier 2024 désignant un commissaire enquêteur,

Considérant l'approbation du projet par la commune de Selles-sur-Nahon,

Considérant l'exposé qui vient d'être présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Emet** un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur la commune de Selles-sur-Nahon,
- ✓ **Autorise** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Les jours, mois et an que dessus,

La Présidente, Annick BROSSIER

Le Secrétaire de séance, Jean-Charles GUILLET



